

Monsieur Nicolas DROIN,  
Directeur Général  
Air Liquide France Industrie

Marseille, le 4 novembre 2025

**Objet : Avis de la garante de la CNDP sur la réponse d'Air Liquide France Industrie à son bilan de la concertation préalable sur le projet de production d'hydrogène renouvelable bas-carbone sur la Zone Industriale Portuaire (ZIP) de FOS (ELYFOS)**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet Elyfos dont vous portez la maîtrise d'ouvrage, vous avez souhaité mettre en œuvre une procédure de concertation préalable, qui avait pour particularité de s'inscrire dans le débat public global Fos Berre Provence, un avenir industriel en débat. Vous avez ainsi souhaité volontairement inscrire votre projet dans ce processus de dialogue avec le public afin d'aborder des thématiques communes aux industriels de la zone, dans l'intérêt commun de trouver des solutions pour décarboner ce territoire.

Dans ce contexte, vous avez saisi la CNDP afin de placer la concertation sous l'égide de garants neutres et indépendants. J'ai été désignée et ai exercé ma mission pour une concertation préalable menée du 13 mars au 13 juillet 2025, dont le bilan a été publié le 13 août 2025.

Pour donner suite à ce bilan, vous avez publié sur le site du projet votre décision, afin de préciser les mesures que vous entendez mettre en œuvre pour tirer les enseignements de la concertation. Il s'agit là d'un moment majeur dans une procédure de participation du public, que celui de la reddition des comptes, moment où le porteur de projet explicite en la motivant, la manière dont il a pris en compte ou non les contributions du public dans son choix final, conformément au droit de l'environnement repris dans la charte de participation du public (article 1 de ladite charte). La Commission nationale du débat public (CNDP) est très attachée au déroulement de cette phase qui donne de cette phase de reddition des comptes de la procédure de participation du public, qui montre au public comment sa parole a été prise en compte dans la décision. A cet effet, le bilan rédigé par la garante comporte un certain nombre de demandes de précisions et de recommandations (reprises en annexe 1 du bilan sous forme de tableau).

Le présent avis sera rendu public sur le site de la CNDP et je vous invite à le publier sur le site de la concertation, afin de garantir la transparence de ma démarche. Il porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et les éclairages qu'elles apportent au regard des attentes du public et des recommandations, exprimées dans mon bilan. Il ne porte pas sur vos choix vis-à-vis du projet, les garant.e.s de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond du projet.

Votre réponse au bilan de la concertation préalable apporte des éléments aux demandes de précisions et recommandations formulées, tant dans ce bilan que dans le compte-rendu du débat Fos-Berre-Provence. Nous prenons acte de vos engagements, notamment celui de poursuivre l'information du public au travers d'une page internet dédiée, appelée à relayer les étapes clés du projet, en particulier le choix technique pour la production d'hydrogène, entre électrolyse de l'eau et craquage d'ammoniac. Nous notons également que les études d'impact et de dangers sont en cours d'élaboration et que leurs résultats seront rendus publics lors de la consultation du public.

Cependant, nous devons souligner que cette communication, prévue après le dépôt des demandes d'autorisation, ne permet pas au public de se prononcer en amont sur l'ensemble des caractéristiques du projet. L'option du craquage d'ammoniac, que vous reconnaissez vous-même avoir été peu débattue, n'a pas pu être examinée de manière satisfaisante. Dans ce contexte, la seule mise en ligne d'informations ou la découverte tardive des résultats d'études ne garantissent pas pleinement le droit à l'information et à la participation du public.

Vous indiquez participer déjà à un comité de suivi. Nous vous recommandons de l'ouvrir au grand public et, le cas échéant, d'y partager régulièrement l'avancement du projet et des études. Une telle démarche renforcerait la transparence et la confiance, tout en donnant une place plus active aux citoyens.

Nous relevons par ailleurs votre engagement à prendre part aux démarches de participation qui pourraient être organisées à la suite du débat public, sous la coordination de l'État et en lien avec les autres projets industriels. Cette perspective est particulièrement importante au regard de l'Analyse des Effets Cumulés (AEC). Les autres porteurs de projets et l'État rendront leurs conclusions le 13 décembre prochain. Nous vous invitons à indiquer, parmi les modalités d'information et de participation du public qui seront proposées à cette occasion, celles auxquelles vous souhaiteriez prendre part.

Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts dans cette direction. Une implication plus affirmée dans des démarches collaboratives et ouvertes contribuera à renforcer la qualité du dialogue avec le public et à consolider l'acceptabilité de votre projet.

Nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Valérie SAKAKINI,  
Garante CNDP

Copie à : Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public